

FONDATION ALEXANDRE-PARKS FOUNDATION

ANNEXE 1



BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS

La BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS (BESAP) est offerte aux étudiants.es de l'Université de Moncton inscrits au programme de doctorat en sciences de la vie et qui ont pour domaine de recherche l'entéropathie auto-immune ou les maladies auto-immunes, le cancer du sein, la fibrose pulmonaire ou l'inflammation.

La BESAP a pour but de faire progresser la recherche au bénéfice du public, afin que les médecins disposent d'informations à jour pour traiter ces maladies. Les jeunes scientifiques qui obtiendront cette bourse pourront trouver des solutions aux grands enjeux de la recherche scientifique qui touchent les personnes atteintes de ces maladies, leurs familles et leur communauté.

Les BESAP aideront les boursiers.ères à trouver des solutions aux grands enjeux de la recherche scientifique qui touchent les personnes atteintes de ces maladies au Nouveau-Brunswick et ailleurs dans le monde.

FONDEMENT DE LA BOURSE

Afin d'honorer la vie et la mémoire de leur fils, Alexandre, Nicole Gautreau Parks et Cecil Parks ont créé la Fondation Alexandre-Parks Foundation, qui a pour mission de faire progresser l'éducation et la recherche.

Ces bourses seront remises en l'honneur d'Alexandre et permettront de faire progresser la recherche biomédicale, l'une de ses passions. L'entéropathie auto-immune est une maladie très rare pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace à l'heure actuelle. La plupart des traitements sont expérimentaux et ont des effets secondaires graves. La fibrose pulmonaire est également une condition pour laquelle aucun traitement efficace n'est connu. Alexandre Parks a été diagnostiqué avec l'entéropathie auto-immune à l'âge de 23 mois. Les différents traitements expérimentaux qu'il a suivis ont eu des effets secondaires graves, dont l'un, la fibrose pulmonaire, a finalement causé son décès.

La Fondation AP reconnaît la dignité et la valeur inhérentes à chaque personne. Des critères tels que la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial ou le handicap ne sont pas pris en compte lors de l'attribution d'une bourse.

Les bourses sont plutôt attribuées en fonction de critères tels que le rendement académique (notes, prix, reconnaissances et mentions obtenus), le domaine d'études, la productivité scientifique (présentations, congrès, publications, etc.) ainsi que la contribution académique (comités, services, bénévolat, mentorat, etc.).

ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA BESAP

ÉLIGIBILITÉ

La Bourse d'études supérieures en sciences de la vie pour l'avancement de la recherche médicale (BESAP) est une bourse prestigieuse offerte par la Fondation AP pour soutenir la recherche dans les domaines de l'entéropathie auto-immune ou des maladies auto-immunes, du cancer, de la fibrose pulmonaire ou de l'inflammation. Pour être éligibles à cette bourse, les candidats.es doivent être inscrits au programme de doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton, campus de Moncton.

VALEUR

La valeur de la bourse varie de 1 000 \$ à 10 000 \$ par année, par candidature. Cependant, le montant final de la bourse est soumis à l'approbation budgétaire du conseil d'administration de la Fondation AP. La valeur de la bourse pour l'année universitaire à venir sera déterminée chaque mois de février.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats.es éligibles sont évalués en fonction des critères de sélection suivants :

CRITÈRES	PONDÉRATION EN POURCENTAGE
Lettre de motivation	20
Lettre de pertinence du projet de recherche	30
Lettre d'appui n°1	10
Lettre d'appui n°2	10
Relevés de notes officiels aux 1 ^{er} et 2 ^e cycles	20
Curriculum vitae incluant la productivité scientifique (présentations, congrès, publications, etc.), les prix (bourses, mérites, certificats, etc.) et le service à la collectivité (comités, associations, bénévolat, etc.).	10
Total	100

DATE LIMITE

La date limite de dépôt des candidatures est le 15 mai, avant minuit : les demandes doivent être postées (le cachet de la poste faisant foi) ou envoyées électroniquement. Les documents reçus après cette date ne seront pas pris en considération lors de l'évaluation des candidatures. Les candidats.es dont la candidature ne sera pas évaluée seront informés avant la fin du mois de mai.

PROCÉDURE DE DEMANDE

Le dossier de candidature dûment rempli doit être reçu par la Fondation Alexandre-Parks, au plus tard à minuit le 15 mai, à l'adresse suivante :

Fondation Alexandre-Parks Foundation
30, rue Beaudouin
Grande-Digue, N.-B., E4R 3V9

ou à l'adresse électronique de la Fondation : aparksfdn@gmail.com

PRÉSENTATION DU DOSSIER - Une demande complète comprend les documents suivants :

1. Formulaire de demande rempli et signé (annexe A) ;
2. Lettre de motivation (1 page) : résumé de vos activités citoyennes et de votre engagement dans votre communauté (implication bénévole dans la communauté) ;
3. Lettre de pertinence du projet de recherche, qui doit être lié à l'entéropathie auto-immune ou les maladies auto-immunes, le cancer, la fibrose pulmonaire ou l'inflammation. Expliquez en quoi votre recherche correspond aux critères d'admissibilité de la bourse d'études supérieures Alexandre-Parks (de la Fondation) et comment vos recherches contribueront à améliorer la santé de la population du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs ;
4. Deux lettres d'appui (une du directeur ou de la directrice de recherche et une d'un membre de la communauté).
Assurez-vous que vos lettres d'appui soient écrites sur du papier à en-tête officiel. Les noms et coordonnées de l'organisme, ainsi que les fonctions et coordonnées du signataire doivent être incluses et signées et datées. Les lettres doivent être envoyées dans une enveloppe scellée à la Fondation Alexandre-Parks Foundation par leur signataire ;
5. Relevés de notes officiels des 1er et 2e cycles (vos relevés de notes officiels doivent être envoyés directement à la Fondation Alexandre-Parks Foundation par l'établissement d'enseignement. La date limite de réception est le 15 mai) ;
6. Preuve d'inscription au programme de doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton ;
7. Curriculum vitae, y compris la productivité scientifique (présentations, congrès, publications, etc.), les prix (bourses, mérites, certificats, etc.) et le service à la collectivité (comités, associations, bénévolat, etc.).

Toutes les pièces jointes requises doivent être envoyées à la Fondation AP avant le 15 mai, à minuit. Veuillez noter qu'aucun document ne sera retourné à l'étudiant.e. Cette bourse peut être accordée à la personne même si cette dernière a reçu une autre bourse quelconque au cours de la même année scolaire.

PUBLICITÉ RELATIVE AUX DEMANDES DE LA BESAP

Les détails et les formulaires de demande de la BESAP sont disponibles sur le site web www.alexandreparks.com ou au siège social de la Fondation Alexandre-Parks.

PUBLICITÉ RELATIVE AU OU À LA TITULAIRE DE LA BESAP

La Fondation AP enverra par la poste ou par courriel une lettre au ou à la titulaire de la BESAP contenant les détails de la bourse. En acceptant cette bourse, le/la titulaire accepte que son nom et sa photo soient publiés dans des journaux régionaux, universitaires, municipaux, dans des publicités liées au domaine d'études du/de la bénéficiaire (congrès scientifiques provinciaux, nationaux ou réunions scientifiques), sur le site Web de la Fondation et dans un feuillet communautaire.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS.ES

Les candidatures sont évaluées par le comité de sélection, composé de spécialistes scientifiques en sciences et en santé. Les membres du comité de sélection évaluent les demandes de bourse qui leur sont attribuées et leur donnent une note en fonction des lignes directrices établies dans le guide du comité de sélection de la BESAP. Une fois le processus d'évaluation par le comité de sélection terminé, les informations sont remises à la présidence du comité de sélection qui calcule les notes. Ce dernier remet les résultats au conseil d'administration de la Fondation Alexandre-Parks. Une fois ces informations en main, le conseil d'administration attribue la bourse.

LA BESAP SERA OFFERTE ANNUELLEMENT

Sous réserve de la disponibilité des fonds, la BESAP sera remise en deux versements égaux au cours de l'année universitaire :

Le premier versement sera effectué avant le 15 octobre

Le deuxième versement sera effectué avant le 15 février

FINANCEMENT EN DOUBLE

Il n'y aura pas de rectification du montant versé pour la BESAP, même si le candidat.e est bénéficiaire d'une autre bourse.

CONGÉS DE MALADIE OU PARENTAUX

Le/la titulaire de la BESAP ayant interrompu ses études de doctorat en raison d'un congé parental peut bénéficier d'un report maximal d'un an de sa période d'admissibilité, et peut également se prévaloir d'un report de sa bourse pour des raisons de santé sur présentation d'un certificat médical précisant la durée du congé. Dans tous les cas, les versements de la bourse seront interrompus pendant cette période. La bourse sera annulée si l'étudiant.e décide de changer de programme d'études ou quitte l'université. En cas de départ de l'université de la part du titulaire ou de la titulaire de la bourse, le prochain versement de la BESAP sera interrompu.

La Fondation Alexandre-Parks (Fondation AP) prendra contact avec le/la titulaire de la BESAP par courrier postal ou électronique afin de lui communiquer les informations relatives à la bourse, conformément aux dispositions de l'Annexe 1.